

Berriergau B.
et
Vierge Lappay
marinier

1000000
Margot
L'an mil huit cent vingt deux et led' 20 octobre ¹⁸²² pardevant nous
françois Victor Margot maire officier public de l'état civil de la
commune de St Laurent du Pont = sont comparus Jean Baptiste
Berrier cultivateur né en celieu le 16 ~~septembre~~ ^{octobre} l'an 10 fils
major de feu Jean Baptiste décédé en celieu le 26 ^{septembre} ~~octobre~~ ^{novembre}
an 19, comme il en copie du Register de l'état civil de son
non archivés, et de Louise Perron mariée, laquelle est ici
présente et coassistante; et Vierge Lappay marinier également
né en celieu le 20 ~~septembre~~ ^{octobre} l'an 8, et y Dominique, fille
majeure de françois aussi ici présent et coassistant et de

De l'acte marié Roget, marié, & de l'acte en cette commune
le 3^e frimaire an 8, comme il en coûte de l'ancien registre
lequel nous ont requis de procéder à la célébration
mariage projeté entre eux, dont les publications ont été faites
en cette dite commune le dimanche 15 et 22 du mois
de septembre dernier à l'heure de midi de chaque jour, sans
opposition de mariage, aucun ayant été signifié en faisant
droit à leur acquisition, après avoir donné lecture du présent
ou donné mentionner et du chapitre 4 de l'acte de mariage
civil intitulé du mariage, avons demandé aux futurs époux
et à la future épouse s'ils veulent se marier pour mari et
pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément
et affirmativement, avons déclaré au nom de la loi que
Jean Baptiste Berrier et Virginie Lappiez mariés sont
un par mariage de quoi avons dressé acte en
présence de Sieurs Victor Margot, docteur en droit, ainsi
Victor Michallet prêtre, fils, tous quatre citoyens
domiciliés en cette commune, lesquels ont signé avec nous et
le garde l'épouse, nous cette dernière, l'époux, ni la mère
qui ont déclaré cela avoir. lecture faite.

J. Berrier, Virginie Lappiez, V. Margot
M. Michallet, V. Michallet, V. Margot, Adolphe